



Infiltration d'eau dans le châssis d'un portail en fer galvanisé

Par **fffranck**, le **16/07/2014 à 15:42**

Bonjour, nous avons fait fabriquer un portail en fer galvanisé il y a 9 ans et l'eau est rentrée dans le châssis par les trous confectionnés pour la galvanisation. L'eau ne s'est pas évacuée à cause de la rétention du zinc qui a obturé le trou et a fait gonfler le châssis en gel. Est-ce que cela entre dans la garantie décennale ? merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **16/07/2014 à 18:04**

bjr, la garantie décennale peut être mise en jeu lorsque vous ne pouvez plus utiliser l'appareil objet de la garantie. est-ce votre cas ?

Par **fffranck**, le **16/07/2014 à 18:21**

NON NOUS POUVONS TOUJOURS L'UTILISER C'EST UNE DÉFORMATION MINEURE

Par **Lag0**, le **16/07/2014 à 19:18**

Bonjour, De toute façon, je ne pense pas que la décennale jouerait pour un portail

extérieur...
[citation]Garantie décennale : durée 10 ans
La garantie décennale impose au constructeur de réparer les dommages qui compromettent :
la solidité et ses éléments d'équipements indissociables touchant à la structure même de la construction (par exemple, glissement de terrain, mauvaise tenue de la charpente)
ou qui rendent le logement impropre à sa destination (par exemple, défaut d'étanchéité à l'air, fissurations importantes).
et qui surviennent au cours des 10 années qui suivent la réception des travaux.
[/citation]

Par **fffranck**, le **17/07/2014** à **08:39**

je parle de la garantie decennale de l'entrepreneur en ferronnerie est ce qu'elle est engagée? Car l'évacuation de l'eau n'a pas pu se faire par obstruction du trou de la galva
rncdl